



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 030	PLAN BLEU CAS DE COVID-19 AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES LYS » ET DE L'UNITÉ DE VIE « LES DAHLIAS »	05.04.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Situation au sein de l'unité de vie « Les Lys » 1^{er} étage du bâtiment A

Comme évoqué dans la note d'information n°2022-029, diffusée le lundi 4 avril 2022, la campagne de dépistage de l'ensemble des résidents de l'unité de vie « Les Lys », réalisée le 4 avril 2022 et finalisée le 5 avril 2022, a révélé que sur 44 résidents dépistés par test RT-PCR :

- 21 résidents ont été déclarés positifs,
- 23 résidents ont été confirmés négatifs à la COVID-19.

Dès le 4 avril 2022, par mesure de précaution et de prévention, j'ai immédiatement demandé l'isolement des résidents positifs à la COVID-19 au sein de leur logement et à ce que leurs familles soient informées.

Je vous informe qu'à ce jour et à cette heure, ces résidents ne présentent que des formes asymptomatiques ou que de légers symptômes et font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Au sein de l'unité de vie « Les Lys », je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide (deux résidents sont en cours de vaccination) ; 100% des résidents éligibles à la 3^{ème} dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin, une habitante refuse catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19.

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, un plan d'actions a été mis en œuvre immédiatement, notamment en ce qui concerne l'organisation des visites qui restent suspendues au sein de l'unité de vie « Les Lys » et l'organisation de la prise en soin des résidents positifs à la COVID-19 par les personnels, soumise au respect du port d'équipements de protection individuelle (port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Situation au sein de l'unité de vie « Les Dahlias » 2ème étage du bâtiment B

De façon parallèle, j'ai appris qu'au sein de l'unité de vie « Les Dahlias » bâtiment B - 2ème étage, en sus des deux cas révélés lundi 4 avril 2022, un résident supplémentaire a été testé aujourd'hui positif à la COVID-19.

Ils sont tous les trois isolés au sein de leur logement. Je vous informe que ces habitants vont bien, qu'ils font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite et ne présentent, à cette heure, que des formes asymptomatiques ou de légers symptômes.

Pour rappel, au sein de l'unité de vie « Les Dahlias », je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 100% des résidents éligibles à la 3ème dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin, deux habitantes refusent catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19.

100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Situation au sein des quatre autres unités de vie de la Résidence DEBROU « Les Bleuets » rez-de-chaussée du bâtiment A, « Les Œillets » 2ème étage du bâtiment A, « Les Amaryllis » rez-de-chaussée du bâtiment B et « Les Iris » 1er étage du bâtiment B

À ce jour, le mardi 5 avril 2022, et à cette heure 18h00, je vous informe qu'aucun autre résident n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.

Face à ces nouvelles circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, mardi 5 avril 2022 :

- 1- Une opération de dépistage de la COVID-19 va être organisée afin de tester l'ensemble des habitants de l'unité de vie « Les Dahlias » au B2 – 2ème étage du Bâtiment B de la Résidence DEBROU, le jeudi 7 avril 2022.
- 2- Une nouvelle campagne de dépistage va être organisée le lundi 11 avril 2022 au sein de l'unité de vie « Les Lys » A1 auprès des 23 résidents prélevés le 4 avril 2022 et testés négatifs.
- 3- **Les visites des familles et des proches sont suspendues au sein de l'unité de vie « Les Lys » A1 et au sein de l'unité de vie « Les Dahlias » B2.**
- 4- Les visites sont maintenues au sein des quatre autres unités de vie « Les Bleuets » rez-de-chaussée du bâtiment A, « Les Œillets » 2ème étage du bâtiment A, « Les Amaryllis » rez-de-chaussée du bâtiment B et « Les Iris » 1er étage du bâtiment B, dans le strict respect des mesures barrières. Les visites en logement sont maintenues sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical.
En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- 5- Les personnes qui ont rendu visite aux habitants de l'unité de vie « Les Lys » au A1 et de l'unité de vie « Les Dahlias » au B2 sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- 6- Les admissions au sein de ces deux unités de vie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- 7- Une vigilance accrue a été mise en place et déployée au sein de chacune des Unités de vie ; notamment, une surveillance médicale et infirmière (7 jours/7 et 24H/24) a été renforcée dès le lundi 4 avril 2022.

8- En cas de symptôme évocateur de la COVID-19, les personnels sont invités à se faire tester immédiatement dans le laboratoire de leur choix.

Rappel :

- Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.
- Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont immédiatement été rappelées aux personnels :
 - Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
 - Respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC
 - Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus s'appliquent jusqu'à publication d'une nouvelle note d'information.

Croyez bien que toutes les forces vives de la Résidence DEBROU sont plus que mobilisées pour venir à bout de ce nouvel épisode épidémique.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire

